



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local n°4 du 26 avril 2021

Compte rendu

Ce CTL était le second de la journée, puisqu'il suivait celui dédié au Fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

Les points à l'ordre du jour n'étaient que des points pour information :

- Exécution budgétaire 2021 et budget 2022,
- Bascule à Médoc des SIP sous DDR3 et déploiement de BDF Direct 2 dans les SIP,
- Ouverture du service ANF avec les notaires,
- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme,
- Transfert des taxes douanières,
- Partenariat SNCF- DGFIP,
- Bilan à mi-parcours du plan d'action de la DGFIP 2020 2022 en faveur de l'égalité professionnelle,
- Bilan du dispositif de rupture conventionnelle au 28 février 2022

Les élus **F.O.-DGFIP 76** contestent le fait que ce ne sont que des points pour information car dès lors que ceux-ci concernent l'organisation des services, ils doivent être soumis au vote. Et comme toujours la Direction locale a botté en touche en nous rappelant que notre objection ne relevait pas de sa compétence

POINTS POUR INFORMATIONS

1) Exécution budgétaire 2021 et budget 2022.

La direction a présenté l'exécution budgétaire 2021 et le budget 2022.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont posé la question sur les charges locatives supportées par le budget de la Cité administrative dans le cadre de la ré-installation des services.

Réponse de l'administration : Parce que la DRFIP occupe plus d'espace depuis le 1^{er} janvier 2022, le montant de cette dépense est passée de 570 000 € en 2021 à 770 000 € en 2022 et devrait normalement baisser en 2023 avec l'installation de services de ministères.

En revanche, au vu des projections d'installation de nos services à l'horizon 2024/2025, celle-ci risque d'exploser.

D'autres secteurs de dépenses connaissent des augmentations conséquentes : notamment les prestations de nettoyage, la maintenance, la sécurité incendie.

Concernant le nettoyage des moquettes des nouveaux locaux de la Cité administrative, à priori, l'aspiration ne se fait qu'une fois la semaine au lieu des deux prévues.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont revenus sur le nettoyage vapeur des moquettes. Il semble que cela ne soit pas encore finalisé dans le cadre du marché. Nous ne sommes qu'en mai... Les collègues sont sur place depuis décembre...

Les toilettes et les espaces de convivialité sont nettoyés deux fois par jour.

Le Président s'est engagé à revoir ce point et reviendra vers nous.

2) Bascule à Médoc web des SIP sous DDR3 et déploiement de BDF Direct 2 dans les SIP.

Bascule médoc web :

Cette bascule a déjà été réalisée dans les SIE SIP.

La basculement à médoc web doit se faire car l'application DDR 3 n'était pas compatible avec ROC-SP.

L'arrêté comptable doit être effectué le soir alors qu'avec DDR3, il était possible de le faire le lendemain avant 10 H. Ceci va donc changer l'organisation du travail dans un certain nombre de services.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont posé la question du devenir de l'application DDR 3. Cette dernière n'étant pas compatible avec Windows 10, une nouvelle application va être déployée qui portera le nom de **Demeter 2C**. Ce sera une application web et elle sera déployée par vague à compter de janvier 2023, et concernera tous les services (les Services de Gestion Comptable et la trésorerie de Seine-Maritime Amendes (SMA), compris) .

Les premiers retours sur cette application semblent positifs. A voir.

Déploiement de BDF Direct 2 : Cette application vise à remplacer l'application VIR. Elle est sur le site de la Banque de France. Cette application a déjà été déployée en Direction. Le SIP du Havre sera le premier service à y avoir accès. Suivront ensuite les postes de SMA et du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS).

Le déploiement sera échelonné et la division Comptabilité assistera les postes et services.

3) Ouverture du service ANF avec les notaires

Il s'agit de permettre l'Accès des Notaires au Fichier (ANF).

Cette ouverture est opérationnelle depuis le 5 avril dernier et permet aux Services de Publicité Foncière (SPF) de ne plus intervenir sur ce secteur d'activité et de faire chuter le nombre de réquisition demandés par les notaires.

Une base d'assistance est mise à la disposition de ces derniers

On externalise encore et toujours....

L'objectif étant de diminuer le délai de publication des actes. A ce jour, ce délai est de 250 jours pour un objectif à atteindre en 2022 de 160 jours.

Pour le SPFE de Rouen, les élus **F.O.-DGFIP 76** sont vivement intervenus sur le plan d'action, mis en place.

En réalité plutôt qu'un plan d'action, il s'agit plus du résultat d'une simple opération d'un calcul mathématique entre le nombre de dossiers et le nombre d'agent . Et cela sans tenir compte de la réalité du terrain, d'autant que les résultats du SPFE sont déjà considérés au dessus des résultats nationaux en termes de productivité par agents.

Nous rappelons que cette situation de crise était déjà ancienne et que le principal problème provient des vacances d'emplois qui sont récurrentes dans ce service, et non pas comme la Direction aimerait nous le faire croire, qu'une organisation du travail à améliorer, (argument habituellement entendu dès lors que notre Direction ne sait plus quoi répondre)

Cependant, les collègues du SPF vivent très mal ce plan d'action car ils sont attachés à effectuer un travail de qualité en tenant le fichier comme il se doit.

N'oublions pas aussi de rappeler le plantage très régulier de l'application fidji, qui déstabilise le bon fonctionnement du service

Et pour que l'ANF aide à améliorer les résultats du SPF, il s'agissait, purement et simplement, de ne pas supprimer au titre de l'ANF un emploi au SPF...

Chercher l'erreur....,

Et on entend aussi parler de contrôle partenarial allégé avec les notaires, du développement de service d'appui en publicité foncière,...

La Direction nous a indiqué qu'elle se rendrait dans le service pour expliquer ce plan d'action.

A voir donc.

Comme les élus **F.O.-DGFIP 76** l'ont indiqué depuis le début, cette externalisation se fait encore une fois au détriment des collègues et n'améliore pas leur situation.

F.O.-DGFIP 76 maintient son opposition à toute externalisation de nos missions.

4) Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme.

Le transfert de la liquidation vers le Service Départemental des impôts Fonciers (SDIF) se fera à compter de septembre 2022 et sera étalé dans le temps.

Le stock continuera d'être traité par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Le transfert ne concerne que les nouveaux dossiers.

Il s'étalera de 2022 à 2024 avec 5 emplois de la DDTM transférés, à la clef : 1 en 2022, 2 en 2023 et 2 en 2024.

5) Transfert des taxes douanières.

Comme nous l'indiquions dans notre liminaire, l'impression laissée à la lecture des

documents de ce sujet laisse l'impression d'une charge quasi nulle qui arrive dans les SIE. Le transfert de ces taxes se fera sur plusieurs années. Mais sans transfert d'emplois....

Or, comme nous l'indiquons depuis des années, les SIE qui sont en sous-effectifs chroniques amplifiées par des suppressions d'emploi qui interviennent tous les ans. Le transfert de ces taxes, même si elles impactent un nombre limité de redevables va donner lieu, à minima, à des changements d'organisation du travail, à des formations. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la charge de ces services.

A ajouter qu'un pôle national au réseau est créé à Pau pour accompagner ces transferts et sera au service des Directions locales.

6) Partenariat SNCF- DGFIP.

Un partenariat national avait été signé entre la DGFIP et la SNCF sur le recouvrement des amendes de transport SNCF.

En Seine-Maritime, une expérimentation avait été lancée sur un panel de 100 dossiers. Le constat de la Direction Générale était clair : avec du personnel et des moyens, le taux de recouvrement s'était largement amélioré.

Tiens donc ? Quelle surprise ?, quel scoop....

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, un agent SNCF est mis à disposition de la DGFIP pour travailler spécifiquement sur les amendes SNCF à partir d'un fichier transmis par la Direction Générale.

L'agent de la SNCF a été installé dans les locaux de la trésorerie de Seine-Maritime Amendes depuis le 4 avril 2022.

Une réunion d'étape se tiendra vers la mi mai pour faire un point.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus plus largement sur les conditions difficiles connues dans ce service depuis plusieurs années déjà, notamment par une augmentation des prises en charges d'amendes et de nouvelles amendes (notamment le forfait post-stationnement).

7) Bilan à mi-parcours du plan d'action de la DGFIP 2020/2022 en faveur de l'égalité professionnelle.

Dans le cadre de la journée des droits des femmes du 8 mars, la Direction locale a lancé une action de communication vers les chefs de services et vers les agents.

Des tables rondes vont se tenir dans les prochaines semaines d'expression ouvertes à tous les agents de témoignages sur les possibilités pour faciliter la vie professionnelle des femmes.

8) Bilan du dispositif de rupture conventionnelle au 28 février 2022.

Le dispositif découle de la loi de Transformation de la Fonction Publique et a été mis en application à la DGFIP par une note du 18 juin 2020. Cela concerne les agents qui ont un projet de reconversion professionnelle ou victime d'une restructuration du réseau.

L'indemnité versée de rupture conventionnelle se fait sur le montant plancher. Elle est exonérée de l'imposition si l'agent n'est pas en âge de partir à la retraite.

En Seine-maritime, 13 dossiers en 3 ans, 6 ruptures signées, 1 demande en cours de traitement, une demande annulée par l'agent et 5 demandes refusées. 10 demandes faites par des femmes, 3 par des hommes. La moyenne d'âge des agents : 56 ans.

La Direction indique que les agents demandent ces ruptures pour se lancer dans un autre projet.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ne partagent absolument pas ce point de vue : c'est parce qu'ils en ont marre des restructurations et des conditions de travail que nous connaissons à la DGFIP.

La Direction refuse qu'un agent en congé de longue maladie puisse partir en rupture conventionnelle.

L'agent doit reprendre le travail pour faire une demande de rupture conventionnelle.

9) Questions diverses.

Courrier des agents du PRS contre leur déménagement à Grand-Couronne.

Au dernier CTL, l'intersyndical avait remis à la Direction un courrier des agents du PRS demandant une entrevue à la Direction dans le cadre du NRP et du transfert du PRS sur Grand-couronne.

Sans réponse de la Direction, nous l'avons relancé.

Le Président a indiqué qu'il venait d'avoir des informations très récentes, mais pas rassurantes pour autant :

Le PRS, dans le cadre du NRP, est destiné à être installé à Grand-Couronne. Cependant, ce ne serait plus dans les locaux de la trésorerie de Grand-Couronne car la mairie souhaite récupérer ce local pour y installer en outre un service de proximité de la DRFIP mais aussi d'autres services publics.

A charge donc pour la mairie de trouver de nouveaux locaux pouvant accueillir 11 agents. Une proposition aurait été faite sur les Essarts ?????

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour indiquer que les collègues du PRS avaient envoyé un courrier pour indiquer qu'ils ne voulaient pas aller à Grand-Couronne en explicitant très précisément les raisons. Réponse de la Direction à ce CTL : nous vous avons bien entendu. Ce sera peut-être aux Essarts.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, le dogmatisme ne doit pas l'emporter.

La décision de faire une démétropolisation locale pour le PRS relève du dogmatisme et dessert le service public, nuit aux conditions des agents, ...

D'autant qu'une expérimentation est lancée dans plusieurs départements pour que ce soit les PRS qui fasse l'ensemble du recouvrement fiscal contentieux.

La Direction indique que du travail à distance pourrait être mis en place, notamment dans les locaux de la Cité administrative vers 2024 2025, une réserve foncière étant prévue, l'administration de la DIRNO n'intégrera pas les locaux de la Cité administrative.

La Direction a indiqué qu'ainsi, le Centre de Contact pourrait intégrer la nouvelle cité .

Ou alors, comme pour le site de Rouen métropole, faire partir les collègues de la Cité administrative et les faire revenir quelques années après ou : Faire, mal faire, défaire et refaire au final.

Pour info : un accueil de proximité devra se faire à compter de septembre 2022 pour le Service de Gestion Comptable Mesnil-Esnard / Grand-Quevilly.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont aussi intervenus sur le second service victime de la démétropolisation locale, à savoir le poste de Seine-Maritime Amendes, que la Direction veut installer à Elbeuf.

Instauration d'une médiation de projet pour la Création du SGC de Mesnil Esnard Grand-Quevilly.

C'est une nouvelle médiation mise en place pour faciliter la création de ces services. Peut-être est ce la prise en compte de l'échec des premières créations de SGC, que nous avons dénoncé.

La première réunion se tiendra le 12 mai prochain dans laquelle la Direction présentera sa démarche aux agents et aux organisations syndicales. Une deuxième réunion devrait se tenir le 23 mai avec les collègues concernés.

Une réunion devrait aussi se tenir en septembre / octobre après l'arrivée des nouveaux agents suite à mutation.

Le prochain CTL devrait se tenir le 23 juin prochain.

Ainsi, comme vous pouvez donc le constater, malgré un CTL le matin même, consacré à améliorer les conditions de travail des agents par un fonds dédié, les élus **F.O.-DGFIP 76** constatent, avec ce CTL de l'après-midi, que les réformes continuent à fonds et se traduisent par une casse continue de notre réseau et une dégradation de nos conditions de travail.

FO DGFIP revendique :

**l'augmentation du point d'indice,
la revalorisation du régime indemnitaire
l'arrêt des suppressions d'emplois
l'arrêt du Nouveau Réseau de Proximité
et le maintien d'un réel service public de pleine compétence et de proximité.**

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)